

N° CP 109/24-06  
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
23 JUIN 2006

**SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE**

**Les actions en faveur des comités départementaux, des clubs sportifs et des titulaires du BAFA-BAFD**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8 – 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-08 du 15 octobre 2004,
- VU la délibération n° 2006/I-10ème/02 du Conseil Général des 8 et 9 décembre 2005 relative aux Moyens d'interventions en faveur du Sport,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits de citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ Accorde une subvention de 141 295,00 € au titre des subventions Jeunes Licenciés Sportifs, aux clubs figurant dans l'annexe 1 du rapport;
- ❖ Attribue une subvention de 305,00 € à l'Association Sportive des Cheminots de Mulhouse pour les frais de service d'ordre des courses sur routes en 2005;
- ❖ Décide que ces engagements, correspondant à un total de 141 600,00 € seront prélevés sur le chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental;

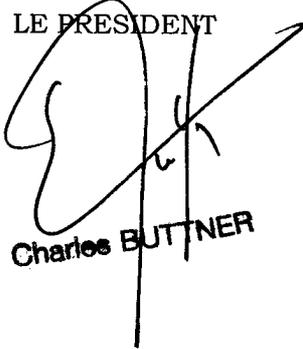
- ❖ Accorde une subvention de 2 772,00 € aux titulaires du BAFA et du BAFD figurant dans la liste annexe 2 du rapport à raison de 77 € pour le BAFA et 154 € pour le BAFD;
- ❖ Décide que cette somme de 2 772,00 € sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6513, programme E032 du Budget départemental;
- ❖ L'engagement total de ce rapport s'élève à 144 372,00 €.

Acte certifié exécutoire  
 Réception par le Préfet 20 JUIN 2006  
 Publication 23 JUIN 2006  
 Pour le Président du Conseil Général  
 et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
 20 JUIN 2006

Adopté  
 .....voix contre  
 .....abstentions